

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, vingt-trois février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **16 février 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Flavien BASILE** a donné **pouvoir à Marie-Lou TALET**, Madame **Ida HIDALGO** a donné **pouvoir à Jean-Louis COSTES**, Madame **Céline STREIFF** a donné **pouvoir à Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS :

Monsieur **Max ALBASI**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Cédric MORÉNO**, Monsieur **Jean BAIAO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **8**
- . Nombre de Conseillers Présents : **19**
- . Nombre de pouvoirs : **3**
- . Suffrages Exprimés : **22**

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2024.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **associations relevant de la Loi 1901** ainsi qu'aux établissements scolaires.

Il invite l'assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque structure au titre de l'exercice **2024**.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal**

- 1. fixe ainsi qu'il suit la liste des subventions devant être versées au titre de 2024 :**

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION BP 2024
Amicale des Médaillés Militaires du Grand Fumélois	Subvention d'équilibre.	50,00
Amicale du Personnel de l'Hôpital Rural de Fumel	Favoriser les liens entre les employés de l'Hôpital Rural et apporter des aides de différentes natures.	200,00
APE Les Pitchouns de Fumel	Animations diverses : Noël des enfants, sorties	300,00
Association du Chenil Départemental de Lot-et-Garonne	Fonctionnement de la fourrière	7.075,50
Association franco-portugaise	Subvention exceptionnelle	1.500,00
Association Quat'pattes	Prise en charge d'animaux errants Subvention équilibre.	1.000,00
Basket Cuzorn/Fumel	Participer au financement des animateurs.	2.100,00
	Ecole de basket	900,00
	Subvention exceptionnelle : 20 ans du Club	500,00
Boxing-Club	Subvention afin de participer au financement d'un éducateur sportif.	4.000,00
	Subvention exceptionnelle : gala de boxe	1.000,00
Club Canin Fumélois	Subvention d'équilibre.	300,00
CODELIAPP	Collectif de coordination pour la Défense de la Ligne SNCF Agen Périgueux Paris.	150,00
École Saint Marie Monsempron-Libos	Participation aux charges de fonctionnement (35 € x 12 enfants).	420,00

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION BP 2024
FNACA (Comité cantonal des anciens combattants d'Algérie)	Entretien des liens noués entre les anciens mobilisés en Algérie, Maroc et Tunisie.	100,00
FNAM (Fédération Nationale André Maginot)	Subvention équilibre	50,00
Football Club	Subvention équilibre.	4.000,00
Judo Club Fumel-Libos	Subvention exceptionnelle	368,40
La Boule Fumeloise	Organisation du concours de pétanque - Ville de Fumel.	1.000,00
PIM'S DANCE	Cours de danse et spectacle de théâtre	500,00
Union Compagnonnique des Devoirs Unis	Participer aux charges de fonctionnement.	1.400,00
Association jumelage Vega Baja	Jumelage avec l'Espagne	500,00

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2024 de la Commune ;
3. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **23 février 2024**

Signé par :



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

